

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 13 JUIN 2016

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la plus cordiale des bienvenues aux 79 participants.

Il signale la présence, obligatoire, de M. Marc-André BALLESTRAZ, représentant de l'organe de contrôle officiel (Fiduciaire FIDAG SA) et excuse l'absence de M. Edmond PERRUCHOUD, Président du Grand Conseil.

Il constate que la convocation pour cette assemblée a été effectuée dans les formes et les délais prescrits, soit affichage au pilier public, publication au Bulletin Officiel N° 22 du 27 mai 2016 et enfin distribution à tous les ménages de la commune du **CHALAIS** INFO N° 11 du mois de juin.

M. Alain PERRUCHOUD présente l'ordre du jour prévu pour cette assemblée.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2015**
2. **Comptes de l'exercice 2015**
 - **Présentation**
 - **Rapport du réviseur qualifié**
 - **Approbation**
3. **Rapport des Chefs de Départements**
4. **Divers**

Avant de débiter la partie officielle, sur proposition du Président, l'Assemblée accepte MM. Philippe STHÄLIN et Pierrot DEVANTHERY en qualité de scrutateurs ad hoc.

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2015

Le protocole a été intégralement publié dans le bulletin d'information **CHALAIS** INFO N° 11 du mois de juin 2016.

Sa lecture n'est pas demandée.

M. Alain LOSIO souhaite intervenir pour 3 remarques dans ce procès-verbal.

1^{er} point : en page 7, pour la mention que la commission des constructions qui ne préavis pas tous les dossiers, il n'est pas indiqué qu'il avait affirmé que cette manière de faire n'était pas équitable et qu'il avait demandé des changements dans le fonctionnement.

2^{ème} point : en page 7, pour les immeubles à la sortie de Réchy, contrairement aux affirmations de M. Pascal VEILLON, la Commission communale des constructions avait émis un préavis négatif.

3^{ème} point : en page 24, il constate une erreur dans les comptes, sans conséquence, que l'endettement 2009 est incorrect et devrait être de Fr. 11'692'987,--, par contre, le graphique est correct. Il demande une plus grande attention dans la reproduction de ces chiffres.

M. Alain PERRUCHOUD prend note de la 1^{ère} remarque et reconnaît qu'effectivement, pour le 3^{ème} point, il y a une erreur de reprise.

Pour la 2^{ème} remarque, M. Pascal VEILLON répond qu'il y a eu 2 préavis pour ce dossier; le 1^{er} préavis était négatif et le second positif pour les modifications successives.

M. Alain LOSIO croit savoir que la commission n'a pas donné de 2^{ème} préavis et que c'est le Conseil communal qui a directement avalisé.

Avec ces remarques, le procès-verbal est approuvé.

2. Comptes de l'exercice 2015

M. Alain PERRUCHOUD débute par le traditionnel rapport présidentiel et, cette année, de fin de législature.

Il mentionne l'ensemble des projets et dossiers conduits durant cette législature.

A Vercorin (Nouvelle télécabine, zone de rencontre pour réduire la vitesse, chemin du Crêt-du-Midi aux méandres, conduites industrielles, route de Tracuit-Ziettes, couverts et bancs de lecture, téléphérique Chalais-Vercorin, réflexion sur la stratégie touristique assistée par la HEVS, résidence touristique en cours de construction, ouverture d'une UAPE, navette hivernale et bus Anniviers)

La plaine n'a pas été oubliée (routes du Tombec, de Grône et des Harroz, chemin des écoliers, RPU Harroz/Grampraz/Zanziroud/Hârro, construction du bâtiment "La Postale" avec 4 appartements DOMINO et un centre médical, chemins pédestres et sentier didactique "de Chalais aux chalets", parking du Fuidjou, rue des Fermes, torrent du Taillis, conduites d'eau, de gaz et d'égouts.

Autres dossiers conduits avec différents partenaires (centrale photovoltaïque, mini centrale hydroélectrique des Planards, direction centralisée des écoles, ligne de bus Sierre-Sion en vue d'améliorer la cadence, extension de la ligne des bus sierrois en direction d'Ecossia et de la future patinoire avec un arrêt au téléphérique, EMS de Venthône et de Sainte-Claire, AGGLO Valais central.

Au sein du personnel communal, le Président signale le départ de M. Christophe FRIGGIERI, remplacé par Mme Myriam BELLON, le départ de M. Emmanuel PERRUCHOUD, le départ à la retraite des époux CETTOU, concierges à Vercorin et l'arrivée de M. Mathias PERRUCHOUD aux Travaux publics.

En raison de l'augmentation des tâches administratives, mais aussi de la difficulté de trouver de bons stagiaires et apprentis, il est prévu d'engager une personne supplémentaire pour le bureau communal.

Le Président poursuit par la présentation proprement dite des comptes 2015 en illustrant ses propos à l'aide de différents diagrammes (Résultats globaux et leur évolution depuis 2008, comptes de fonctionnement par tâches, résultats déficitaires des Services publics, détails des investissements avec explications sur les dossiers qui ont dépassé le budget de plus de Fr. 50'000.--, bilan communal, graphique des indicateurs financiers).

	Fonctionnement		Investissement	
Charges / Dépenses	Fr.	12'562'515,72	Fr.	1'779'021,08
Revenus / Recettes	Fr.	14'511'509,38	Fr.	282'653,70
Marge d'autofinancement	Fr.	1'948'993,66		
Amortissements comptables	Fr.	1'661'367,38		
Excédent de revenus	Fr.	287'626,28		
Investissements nets			Fr.	1'496'367,38
Excédent de financement	Fr.	452'626,28		

M. Marc-André BALLESTRAZ, au nom de l'organe de révision FIDAG SA, donne une lecture résumée du rapport d'audit, qui ne présente aucune particularité et de ses conclusions qui recommandent l'approbation du compte annuel soumis ce soir à l'approbation de l'Assemblée primaire.

M. Michel MINNIG revient sur la présentation de la consultation sur la stratégie touristique. Ce dossier est important pour Vercorin, mais également pour l'ensemble de la commune.

Il rappelle la consultation de 2006 et la remise à jour des développements souhaités par une participation démocratique.

Il relève qu'en 2006, il a manqué un suivi; ce qui devrait être corrigé pour le présent.

Le Président confirme cet aspect et regrette que le Conseil communal n'ait pas mis sur pied un groupe de travail pour vérifier la mise en œuvre des décisions prises.

Comme il n'y a plu de question, le Président passe au vote.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent les comptes 2015, à l'unanimité.

3. Rapport des Chefs de Départements

M. Olivier HUGO

L'aménagement du territoire, la situation des investissements, l'entretien des bâtiments et les transports publics seront les sujets abordés ce soir.

M. Olivier HUGO signale l'enregistrement du cadastre forestier bloqué par la carte des dangers géologiques, l'approbation du RPU Grampraz-Est et le blocage du RPU Grampraz-Ouest à cause de LAT qui empêche l'équipement de nouvelles zones à bâtir.

Le recours contre le PAD Hârro a été rejeté et il devrait être homologué sous peu.

Le PAD Hârro-Ouest est également en recours; les propriétaires

La procédure d'appel en plus-value pour le PAD de Fontany pour la route et les équipements a été introduite. Ces travaux ont débuté par la création d'une piste de chantier.

Il mentionne les travaux encore prévus pour cette année (réfection totale des terrains de tennis à Vercorin, expropriations pour le bassin de rétention pour les eaux claires et de surface, la réfection de la place de jeux des Mayens, les projets REP des bisses, la place de pique-nique à Foncouverte, l'autorisation de remblayage obtenue pour la gravière illégale des Zittes à Chalais, la réfection extérieure de la maison bourgeoise de Chalais, la liaison touristique payante, par bus entre Vercorin et Vissoie et durant l'été, en direction du Val d'Anniviers.

Mme Cosette PRODUIT

Mme Cosette PRODUIT remercie pour la confiance qui lui a été octroyée et assure que son seul souci a toujours été le bien-être de chacun de nos citoyens. Elle essaye toujours d'aider à résoudre au mieux toutes les demandes avec l'engagement qu'elles méritent.

Elle débute la rétrospective par la mise en place de la direction généralisée des écoles avec les communes de Chippis, Grône et résume le profil de la structure et des différents postes attribués.

Le nouveau directeur des écoles primaires de Chippis, Grône et Chalais est M. Florentin BONVIN, secondé par M. Jean-Claude FILLIEZ pour les écoles primaires avec M. Charles-André PERRUCHOUD, responsable du centre de Chalais et Mme Solenne BERTHOD-BORCARD pour le centre scolaire de Vercorin.

M. Nicolas GALLIANO occupera le poste de responsable "Sport-Art-Formation" et animation.

L'UAPE de Chalais est soumis à une très forte demande, due spécialement à l'introduction d'HARMOS et aux horaires imposés par l'Etat du Valais. Vu la création d'une 3^{ème} classe enfantine en 2017/2018, l'UAPE devra sortir de l'école, où elle occupe aujourd'hui 2 classes et il faudra trouver une autre solution, voire construire un nouveau module pour l'abriter.

A Vercorin, une UAPE sera ouverte dès août 2016 pour accueillir un maximum de 12 enfants.

Pour améliorer la sécurité publique et tenter de modifier le comportement des automobilistes, la commune s'est portée acquéreuse d'un radar "SMILEY", installé dès la rentrée scolaire.

Mme Cosette PRODUIT présente ensuite les changements intervenus à la tête de l'EMIC où M. Robert BRUTTIN a cédé sa place à M. Stephen TISSIERES.

M. Cédric RUDAZ

En réponse à une intervention de l'assemblée précédente, M. Cédric RUDAZ signale qu'après enquête, les déchetteries voisines ne reprennent pas non plus les pneus et leur élimination doit se faire par l'intermédiaire des filières existantes.

Il présente ensuite l'état des chantiers 2016 (cimetière de Vercorin, éclairage public, glissement de terrain sur la route Itravers-Vercorin retardé par des forages et des études sur la provenance des eaux, conduite d'eau claire au Perrec, superstructure de la route des Fermes, sentier didactique terminé "en passant par le Mont" et celui de Briey en préparation, dans le cadre du projet général "de Chalais aux chalets")

Le sujet suivant aborde les apports beaucoup trop importants d'eau propre à la STEP de Granges, ainsi que des mesures et coûts qui devront être prévus pour régler ces excès.

L'organisation des Travaux publics a été revue pour améliorer la gestion et profiter des synergies possibles et d'éventuels mandats externes. De nouvelles personnes viendront grossir les rangs pour compléter l'équipe et assurer une relève, notamment comme chargé de sécurité, responsable des réseaux d'eau et agent d'exploitation.

M. Benoît ANTILLE remplace MM. Thomas SALAMIN et Gérard LAMON et reprend la responsabilité de l'entretien des sentiers pédestres.

Enfin, pour la fin 2016, Briey sera dotée de noms de rues et les maisons de numéros, à l'instar des autres villages de la commune.

M. Pascal VEILLON

M. Pascal VEILLON apporte quelques précisions sur l'application de la LEX WEBER, entrée en force en janvier de cette année et sur la demande du canton du Valais de vérifier le respect du droit cantonal et fédéral par notre RCCZ.

Le Conseil communal a décidé d'employer la manière forte pour les haies et arbres qui ne sont pas conformes et qui induisent un danger pour la sécurité.

Une information a été publiée dans le Bulletin Officiel et dans le **CHALAIS** INFO N° 11; les travaux seront exécutés d'office par une entreprise mandatée par la Commune et la facture sera adressée aux contrevenants.

La stratégie touristique a régulièrement besoin d'être renouvelée.
Avec l'aide de l'HES-SO, les grands axes ont été définis et un groupe de travail, réunissant des personnes qui représentent les différents acteurs touristiques, a été mis sur pied.
Une fois la stratégie définie, il restera à lancer les projets et suivre leur évolution afin qu'elle continue à répondre aux besoins et à satisfaire la clientèle.

Pour la piste VTT de descente Vercorin-Chalais, il manque encore une expertise hydrologique pour permettre la prochaine délivrance de l'autorisation de construire.

4. Divers

M. Alain LOSIO remarque que **CHALAIS** INFO passe sous silence la réception du 13 mai pour le nouveau Président du Grand Conseil.

Il revient sur les bacs à fleurs le long de la Route du Tombec à Réchy qui ne sont toujours pas posés; la largeur du tronçon ne freine pas les automobiles, ce qui constitue un véritable danger pour les enfants.

Il demande qu'un signal "STOP" soit posé à l'intersection des sens uniques, vers le bâtiment "La Postale" à Chalais pour ralentir et sécuriser le trafic.

Il signale que très souvent des sacs d'ordures traînent aux alentours immédiats des Moloks; déchets qui attirent les animaux sauvages.

M. Cédric RUDAZ, Vice-Président, reconnaît qu'effectivement la mise en place des bacs à fleurs a pris énormément de temps, mais que le modèle choisi a convaincu les membres du Conseil.

Pour le point suivant, il signale que les Moloks sont vidés tous les jeudis et que les employés passent régulièrement pour vérifier la propreté des alentours. Il demande que les habitants signalent ce genre de problème pour que le service des TP puisse agir.

M. Alain PERRUCHOUD, Président, ajoute qu'il y a plusieurs points de collecte et que les habitants ont droit d'aller au container suivant, si le premier est plein.

M. Cédric RUDAZ prend note de cette idée d'installer un signal "STOP"; comme il s'agit encore d'une route cantonale, une démarche sera introduite auprès du Voyer d'arrondissement.

M. Alain LOSIO constate que dans la vie, si l'on n'est pas concerné, tout est rose et paraît aller pour le mieux. Par contre, dans le cas contraire, les affaires tournent très vite au cauchemar : pas de réponse au courriel envoyé avant l'assemblée, manque de dialogue, hypocrisie, apparences trompeuses, copinage, manque de collégialité. Il se demande quelle image et quel signal on veut donner de Chalais.

Il pourrait par des questions précises et gênantes mettre mal à l'aise tous les membres du Conseil communal, mais il décide maintenant de se taire, sans faire de polémique, car il souhaite donner un signal positif. Il espère que cette triste histoire d'aménagement du quartier à la sortie de Réchy, dans laquelle il s'est retrouvé seul, permette une correction de la gestion afin que la commune aille de l'avant, relève les défis du futur et que le Conseil communal œuvre pour le bien de tous les citoyens, avec collégialité, honnêteté, équité, dialogue et compétence, qui seront le ciment de la prochaine législature.

M. Alain PERRUCHOUD pense qu'il s'agit d'une impression personnelle, mais qui ne correspond pas au sentiment général; il prend cependant note de ces remarques.

M. Gérald ANTILLE s'étonne des propos de l'interlocuteur précédent qui sèment le doute et qui pour lui non plus ne reflètent pas le sentiment général.

Il relève également que la tournée de salubrité n'a pas été faite le long des rues du Stand et de la Pharmacie, notamment pour les vieilles machines et palettes qui traînent le long de la Réchy.

M. Pascal VEILLON signale que le délai d'exécution est fixé à mi-juillet, mais que les procédures sont compliquées et extrêmement longues.

M. Jean-Michel MABILLARD, Président du Comité d'organisation de la réception du Grand Baillif, remercie le Conseil communal pour son support financier, les sociétés musicales locales, tous les bénévoles et tout spécialement M. Cédric RUDAZ, Vice-Président, pour son engagement dans la liaison avec le comité de pilotage. Il a eu des échos très positifs de cette réception et pense que la commune a tout à gagner d'avoir en son sein le 1^{er} citoyen du canton.

M. Philippe STÄHLIN demande des nouvelles de l'évolution du dossier du téléphérique.

M. Alain PERRUCHOUD signale qu'un nouveau tracé, soutenu par la Confédération et le Canton du Valais, a été retenu. Cette construction devrait être financée à 80 % par ces organismes. La mise en soumission a été rondement menée et le choix du constructeur va bientôt être décidé. Il reste encore à obtenir les servitudes de survol et déposer le dossier définitif auprès de l'Office Fédéral des Transports pour la mise à l'enquête publique du projet.

Mme Isabelle DEVANTHERY demande comment intervenir pour éviter que les chiens non retenus fassent leurs besoins dans les propriétés privées et sur le domaine public. Elle fait également remarquer que sa dernière demande pour un WC public à Vercorin n'a pas avancé.

Le Président répond que l'infrastructure pour récolter les besoins des chiens est mise à disposition et qu'il faut tenter d'établir le dialogue avec les propriétaires concernés et de les sensibiliser; à défaut, il devient nécessaire de dénoncer la situation à la Police Municipale pour enquête.

Il prend à nouveau note du point concernant les WC publics qui devra effectivement être relancé.

M. Michaël PERRUCHOUD s'étonne que l'armée n'occupe que très peu les abris de protection civile. Il donne quelques exemples chiffrés des recettes de location et propose que la commune s'annonce auprès des instances militaires.

M. Alain PERRUCHOUD signale que la commune a fait de gros efforts pour une réfection des locaux.

M. Cédric RUDAZ reconnaît que les retombées économiques sont intéressantes, mais qu'il devient très difficile d'obtenir des engagements, car les jours de service se réduisent et que la concurrence est de plus en plus rude.

M. Stéphane RUDAZ, ancien QM local, signale qu'il n'est plus si facile d'obtenir que les commandants décident de loger des troupes à Chalais, qu'il y a seulement 2 bataillons en cours de répétition en Valais et que Chalais ne dispose pas de toutes les infrastructures souhaitées pour les troupes. La Commune a entrepris de nombreuses démarches, notamment auprès d'un commandant de corps. Il reconnaît également que le domicile de certains gestionnaires (Savièse et St-Léonard) entre fortement en ligne de compte dans le choix des lieux de stationnement.

M. Gilles COSTAZ demande que des négociations soient menées avec la Commune de Sierre pour obtenir le goudronnage de la portion de route des Fermes qui se trouve sur la Commune de Sierre et la prolongation de la limitation de vitesse jusqu'à la route de déviation.

Le Président prend note de cette proposition.

La parole n'est plus demandée et le Président remercie les participants; il clôt l'Assemblée à 22 h 05.

Il invite à partager le verre de l'amitié et souhaite un bel été et d'excellentes vacances.

Le Président :

Le Secrétaire :

Alain PERRUCHOUD

François ZUBER